

ÉCHANGE DE NOTES (8 AVRIL 1944) ENTRE LE CANADA ET LE  
 VENEZUELA RENOUVELANT LE MODUS VIVENDI COMMERCIAL  
 DU 26 MARS 1941\*

(Traduction)

I

Le Ministre des Relations extérieures du Venezuela  
 au Ministre du Royaume-Uni au Venezuela

LÉGATION BRITANNIQUE

CARACAS, le 8 avril 1944.

N° 29

EXCELLENCE,

Pour faire suite à la note N° 37 (43/3/43) de M. Anderson en date du 9 avril 1943, j'ai l'honneur de constater par écrit que j'ai été autorisé par le Gouvernement du Canada, et d'accord avec le Gouvernement des États-Unis du Venezuela, à renouveler sans modification pour une nouvelle période d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 9 avril 1945, le modus vivendi qui régit les relations commerciales entre les deux pays, tel que signé à Caracas le 26 mars 1941.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma plus haute considération.

D. ST. CLAIR GAINER

II

Le Ministre des Relations extérieures du Venezuela  
 au Ministre du Royaume-Uni au Venezuela

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

CARACAS, le 8 avril 1944.

N° 960

SEÑOR MINISTRO,

J'ai l'honneur de vous informer par la présente note que j'ai été autorisé par mon Gouvernement à renouveler sans modification pour une période d'un an se terminant le 9 avril 1945, le modus vivendi commercial conclu entre les États-Unis du Venezuela et le Canada à Caracas le 26 mars 1941.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma plus haute considération.

C. PARRA-PEREZ

\* Pour le texte du modus vivendi du 26 mars 1941, voir le Recueil des Traités 1941, n° 3.